



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N°04/2023 relatif à la rénovation des bâtiments administratifs et des logements de fonctions ainsi que le concept énergétique

Rapport de la Commission des Finances

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été reçue par Monsieur Jean-Pierre Mitard le 31 mai. La commission a pu lui poser des questions par avance et recevoir des réponses écrites ainsi que des explications orales. Nous remercions vivement Monsieur Jean-Pierre Mitard pour sa disponibilité.

La commission remercie la municipalité pour avoir corrigé les tableaux du préavis suite à notre discussion avec M. Mitard

La commission note d'abord que la demande de crédit sera financée en cas d'acceptation par l'emprunt, ce qui est tout à fait acceptable vu le plafond d'endettement de la commune. Un crédit de 3 millions supplémentaires génèrera environ 75 mille francs de charges supplémentaires une fois le projet terminé à un taux de 2.5%.

Concernant la rénovation des bâtiments, la municipalité a fait appel à l'entreprise JAMA, qui a établi une estimative avant métrés. La commission note que le préavis montre des estimatifs sensiblement plus élevés que ceux établis en 2020 par Tecbat. La commission comprend de M. Mitard que les coûts de constructions ont augmenté, et que le projet n'est plus le même.

La commission n'a pas les compétences techniques pour analyser la justesse de ces estimatifs. Etant donnée les sommes en jeux, elle recommande à la municipalité de faire établir une deuxième estimative ou de faire contrôler la justesse de ces estimatifs par un expert indépendant.

Concernant l'investissement pour les panneaux solaires et le micro-grid, la commission note que selon les tableaux corrigés, le montant de l'investissement serait remboursé dans environ 30 ans. Cet investissement n'est donc pas une économie financière immédiate, mais un projet qui permet une production d'énergie propre sans surcout sur une période de 30 ans. D'après notre compréhension, le projet génère une économie de dépenses énergétiques d'environ 35 mille francs pour un investissement d'un million de francs environ. L'économie exacte

dépendra bien sûr des couts d'énergies futures. La commission souligne que la population a clairement exprimé son soutien à la production d'énergie solaire par les urnes.

L'amortissement prévu du projet par la réserve générale diminuerait celle-ci à 740 mille francs environ.

Finalement la commission note que dans le futur, a facture sociale devrait légèrement moins punir nos finances, ce qui permet une certaine marge de manœuvre supplémentaire pour la commune.

Conclusion :

En conséquence, et en soulignant les recommandations citées plus haut, la Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver le préavis 4/2023 relatif à la renovation des bâtiments et au nouveau concept énergétique.

Buchillon, le 15 juin 2023

Pour la commission des finances

Shai Sorek



Erik Fruytier

Cristina Mirante



Gabriel Mercier